

# Solution de prévoyance individuelle 3a permettant la constitution d'une épargne basée sur la capitalisation



## Constitution d'une épargne individuelle 3a dynamique basée sur la capitalisation

Le 3e pilier lié (ou prévoyance individuelle 3a) est le moyen, pour tout un chacun, de renforcer sa couverture de prévoyance en bénéficiant des conditions légales et fiscales de la LPP. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) fixe chaque année les versements maximums autorisés et les publie sur son site Internet: pour 2020, ils sont fixés à CHF 6'826.– pour les travailleurs affiliés à une caisse de pension, et à 20% du revenu annuel, mais CHF 34'128.– au plus, pour les travailleurs non affiliés à une telle caisse. La solution 3a de la fondation FRPI permet de constituer une épargne privée de prévoyance de façon dynamique grâce au libre choix du programme de placement LPP qui peut être combiné à des couvertures de risque individuelles.

### Avantages:

- Préservation de l'épargne dans le respect de la LPP et de l'OPP2
- Libre choix du programme de placement LPP et couverture de risque individuelle
- Relation de proximité avec des professionnels de l'investissement

### Conditions pour l'ouverture d'un compte de prévoyance individuelle 3a:

- Etre assujetti à l'impôt en Suisse
- Soumis à l'AVS/AI pour le revenu provenant de l'activité lucrative
- La cotisation totale annuelle ne doit pas dépasser le montant maximal admis par l'art. 7 al. 1 OPP3
- Transfert autorisé d'une épargne 3a en provenance d'un compte 3a tiers

La fondation romande en faveur de la prévoyance individuelle (« frpi » ou la « Fondation ») ne donne aucune garantie quant à l'exhaustivité et à l'exactitude du présent support, qui peut être modifié en tout temps. Ce support est fourni exclusivement à titre d'information et à l'usage du destinataire. Ce document ne représente ni une recommandation, ni une proposition d'achat ou de vente d'instruments financiers ou de services bancaires et ne saurait délier le destinataire de la nécessité de former sa propre opinion et son propre jugement. Il est en particulier vivement conseillé à ce dernier d'analyser l'ensemble de ces informations, si nécessaire avec l'aide d'un spécialiste, sous l'angle financier en rapport avec ses capacités financières individuelles et sous l'angle des conséquences juridiques, réglementaires et fiscales. Tout placement sur les marchés financiers comporte des risques de diminution des valeurs, voire à l'extrême de perte totale de celles-ci, et à des fluctuations de rendements. Les performances et les volatilités passées ne préjugent pas des performances et des volatilités futures et ne sont pas pérennes. La responsabilité de la Fondation ou d'une autre entité du Lemania pension hub ne saurait en aucun cas être engagée pour les pertes qui pourraient découler de l'utilisation des informations contenues dans le présent support. Il est expressément stipulé que cette présentation n'est pas destinée aux personnes soumises à une législation leur interdisant l'accès à de telles informations du fait de leur résidence fiscale ou de leur nationalité. Ce document, destiné uniquement à fournir de l'information, a été établi par les gestionnaires de fortune agréés par la fondation frpi et les opinions ou informations d'ordre général qui y sont mentionnées ne sont pas les résultats d'une analyse financière propre ou de tiers. Les « Directives pour garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association Suisse des Banquiers ne s'appliquent ainsi donc pas au présent document. La reproduction intégrale ou partielle du présent document est interdite sans l'accord écrit de la fondation frpi. Lemania est une marque déposée et protégée par les droits d'auteur – Janvier 2020

## Convention d'adhésion et demande d'ouverture de compte auprès de la fondation romande en faveur de la prévoyance individuelle liée (3a)

### Données de base

Preneur de prévoyance:  Monsieur  Madame

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ NPA: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_ Mobile: \_\_\_\_\_

N° AVS: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_

Etat civil: \_\_\_\_\_

- Salarié  
 Indépendant affilié à une caisse de pension  
 Indépendant non affilié à une caisse de pension

### Adresse pour l'envoi de la correspondance

- Preneur de prévoyance (identique aux données de base)  
 Autre adresse (selon données ci-dessous)

### Autre adresse

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ NPA: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_ Mobile: \_\_\_\_\_

### Versement de l'épargne

Le versement de l'épargne en prévoyance individuelle 3a doit se faire impérativement par un versement bancaire en faveur de la fondation romande en faveur de la prévoyance individuelle liée (3a) selon les coordonnées bancaires annexées.

**Je demande à la Fondation d'ouvrir un compte de prévoyance individuelle liée en ma faveur.  
Je reconnais avoir reçu les règlements de la Fondation et confirme en avoir pris connaissance.**

Lieu: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

**Signature du preneur de prévoyance**  
(joindre une copie d'une pièce d'identité)

\_\_\_\_\_

## Frais et commissions relatifs à la fondation de prévoyance individuelle

Les frais suivants sont prélevés pour les prestations ci-dessous et directement débités sur le compte de prévoyance individuelle liée du preneur de prévoyance auprès de la banque dépositaire et peuvent être adaptés à tout moment.

Toute modification de la liste des frais est portée à la connaissance des preneurs de prévoyance.

### Gestion de la Fondation

Commission d'administration annuelle 0.3%

### Autres prestations

Paieement anticipé (encouragement à la propriété du logement) CHF 400.–

Mise en gage (encouragement à la propriété du logement) CHF 100.–

Recherches de coordonnées CHF 50.–

La commission pour le conseil et le traitement du dossier est débitée du compte de prévoyance individuelle liée correspondant avant le paiement en espèces.

### Gestion par fonds d'allocation d'actifs

Frais de transaction à l'achat et à la vente Coûts effectifs de la banque dépositaire

Droits de garde Coûts effectifs de la banque dépositaire

Commission d'administration Coûts effectifs de la banque dépositaire

Frais de clôture pour compte du preneur de prévoyance Coûts effectifs de la banque dépositaire

### Gestion de fortune par mandat discrétionnaire

Livraison de titres par position Coûts effectifs de la banque dépositaire

Frais externes (commission d'émission, de rachats, etc.) Coûts effectifs de la banque dépositaire

Commissions standards de gestion de fortune Coûts effectifs du gestionnaire de fortune agréé

Droits de garde Coûts effectifs de la banque dépositaire

### Remarques concernant les commissions de banking / d'administration / de conseil :

Les commissions courantes sont débitées automatiquement du compte de prévoyance individuelle liée et ce trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon la banque dépositaire et sur instruction de la Fondation.

La base de calcul pour la commission d'émission unique est constituée par le capital initial. Si le preneur de prévoyance est recommandé à la Fondation par un intermédiaire, un courtier ou par une institution financière, une part de cette commission d'émission peut leur revenir. Dans ce cas, la Fondation est habilitée à leur payer le montant correspondant.

## Formulaire pour le choix de la solution de placement

Les solutions d'investissement OPP2 proposées par la fondation romande en faveur de la prévoyance individuelle liée (ci-après « frpi » ou la « Fondation ») doivent permettre d'obtenir une évolution des valeurs de l'avoir de prévoyance de chaque preneur de prévoyance appropriée en fonction de son profil de risque et de son profil de gestion. Il assume seul la responsabilité de l'évolution de la valeur du placement de son épargne de prévoyance.

Un profil de risque ainsi qu'un profil de gestion sont établis pour chaque preneur de prévoyance afin de lui permettre de choisir une solution de placement adaptée à son objectif de prévoyance en accord avec la Fondation.

### Données de base

Preneur de prévoyance:  Monsieur  Madame

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ NPA: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_ Mobile: \_\_\_\_\_

### Détermination du profil de risque

Le profil de risque du preneur de prévoyance est exprimé en points et calculé suivant les données transmises ci-après :

	Entre 25 et 30 ans	Entre 31 et 50 ans	Entre 51 et 65 ans	Entre 66 et 70 ans	Valeurs à reporter
Age du preneur de prévoyance	10	8	6	1	
Horizon temps (durée pendant laquelle le preneur de prévoyance n'a pas besoin d'utiliser son épargne ex: achat immobilier, départ en retraite, départ à l'étranger, ...)		Plus de 5 ans	Entre 3 et 5 ans	Moins de 3 ans	
		10	6	1	
Performance attendue à la place de Gains attendus (espérance de gains moyenne sur un horizon temps de 5 à 10 ans)		Plus de 7%	Entre 3% et 7%	Moins de 3%	
		10	6	1	
Niveau de risque acceptable (importance des fluctuations sur une base annuelle)		Elevé (-25%*)	Moyen (-15%*)	Faible (-5%*)	
		5	2	1	
(I) Couverture des besoins de dépenses par les revenus professionnels.	oui	oui	non	non	
(II) Estimation du patrimoine financier	avec plus de CHF 2 mio de patrim.	avec moins de CHF 2 mio de patrim.	avec plus de CHF 2 mio de patrim.	avec moins de CHF 2 mio de patrim.	
	10	7	4	1	
* les taux de pourcentage de dépréciation de valeurs susmentionnés ne sont pas garantis par la Fondation et ses prestataires de gestion de fortune. Des dépréciations plus élevées ne peuvent pas être exclues pour l'ensemble des stratégies de placement.					<b>Total:</b>

Niveau de connaissance et d'expérience en matière financière	Bonne	Moyenne	Faible	Inexistante

Etes-vous une personne fortunée détenant – directement ou indirectement – des actifs nets de CHF 500'000.– ou un montant équivalent dans une autre devise ?

Oui  Non

En cochant cette case, je déclare être une personne fortunée (CHF 2 mio ou minimum CHF 500'000.- de fortune sans prendre en compte (i) les placements financiers directs dans l'immobilier, (ii) les prétentions en matière d'assurances sociales et (iii) les avoirs de la prévoyance professionnelle) et souhaité être considéré(e) comme ayant le statut de « client professionnel » au sens de l'article 5 al. 1 et 2 de la Loi sur les Services Financiers du 15 juin 2018 (LSFin) et de l'article 5 de l'Ordonnance sur les Services Financiers (OSFin) (Client Professionnel).

## Choix d'une solution de placement

La Fondation propose un choix au preneur de prévoyance de différentes stratégies d'investissement OPP2 dont l'exécution est déléguée par la Fondation à un gérant de fortune agréé.

En fonction du résultat en points découlant de la détermination du profil de risque, le preneur de prévoyance est éligible pour différentes solutions de placement.

Le preneur de prévoyance ayant un niveau de risque acceptable de type Faible et/ou un patrimoine inférieur à CHF 2 mio n'est pas éligible pour une stratégie de placement OPP2 diversifiée et cela indépendamment du score réalisé dans le cas de la détermination de son profil de risque.

Les budgets de risque LPP à forte volatilité (dès LPP 40) sont réservés à des investisseurs avec un risque supérieur ou égal à 21 points.

La Fondation propose des participations à des fonds de placement collectifs tels que des fonds d'allocation d'actifs compatibles avec les dispositions légales de l'OPP2. Seuls sont autorisés les fonds sous forme de placements collectifs de capitaux soumis à la surveillance de la FINMA ou distribués en Suisse avec l'autorisation de celle-ci, ou lancés par une fondation de placement suisse.

### Solutions par fonds d'allocation d'actifs

#### Fonds

- Semi-Institutional Gonet 30**  
(possible pour un score relatif au profil de risque dès 11 points)
- Mirabaud préservation**  
(possible pour un score relatif au profil de risque dès 5 points)
- Mirabaud LPP25**  
(possible pour un score relatif au profil de risque dès 11 points)
- Mirabaud LPP40**  
(possible pour un score relatif au profil de risque dès 21 points)
- Fonds de tiers OPP2 : \_\_\_\_\_**  
(selon scoring)

### Remarques finales

Tous les versements effectués après la date d'ouverture du compte seront investis automatiquement selon la stratégie en cours pour le compte du preneur de prévoyance, sauf instruction contraire écrite du preneur de prévoyance. Par votre signature, vous nous confirmez que vous avez reçu et pris connaissance du Règlement de prévoyance de la Fondation, des frais de la Fondation et de sa banque dépositaire, que vous avez répondu correctement à nos questions et vous confirmez également votre sélection de solution de placement pour votre épargne de prévoyance. Vous reconnaissez que nous nous fondons sur vos réponses aux questions de la page précédente pour déterminer votre profil de risque et votre profil de gestion. Vous vous engagez à nous avertir immédiatement et spontanément en cas de changement, en particulier si votre réponse à la question « Horizon temps » de la page précédente devait avoir évolué. Vous reconnaissez et acceptez qu'avec un placement en titres (actions, obligations, etc.) des pertes peuvent survenir, de manière temporaire ou prolongée. Vous supportez le risque de placement et n'avez aucun droit à un paiement d'un intérêt minimal ni à une garantie de la valeur du capital que vous nous avez confié. Par la présente, vous confirmez votre accord au mandat de gestion que la Fondation, sur la base de la solution de gestion que vous avez choisie ci-dessus, va confier à son gestionnaire de fortune institutionnel, ou à l'investissement dans un fonds contractuel de droit suisse

Date : \_\_\_\_\_ Signature du preneur de prévoyance : \_\_\_\_\_

Signature de la Fondation : \_\_\_\_\_

## Coordonnées bancaires pour le versement de votre contribution auprès de notre fondation

### **Bénéficiaire**

fondation romande en faveur de la prévoyance individuelle liée (3a)

### **Auprès de**

Banque Gonet & Cie SA

### **IBAN**

CH29 0872 1006 1000 0000 0

### **Montant maximal déductible pour l'année 2020 :**

- CHF 6'826.– si vous êtes salarié
- Jusqu'à 20 % de votre revenu annuel, mais au maximum jusqu'à CHF 34'128.–, si vous êtes indépendant et que vous ne cotisez pas au 2e pilier.

## Instruction de transfert à remettre à votre fondation de prévoyance individuelle liée actuelle

Numéro AVS : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Merci de transférer mon avoir de prévoyance individuelle selon les coordonnées bancaires suivantes :

### **Bénéficiaire**

fondation romande en faveur de la prévoyance individuelle liée (3a)

### **Auprès de**

Banque Gonet & Cie SA

### **IBAN**

CH29 0872 1006 1000 0000 0

Date, signature : \_\_\_\_\_